



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE RISTIGOUCHE-PARTIE-SUD-EST

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier de la susmentionnée municipalité

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est a adopté le Règlement n° 2021-001 relatif à la publication et la diffusion des avis publics municipaux.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est, situé au 35, chemin Kempt à Ristigouche-Sud-Est.

Donné à Ristigouche-Sud-Est,

Ce 9^e jour de mars 2021.

Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du *Code municipal du Québec* et le Règlement municipal numéro 2021-001 relatif à la publication et la diffusion des avis publics municipaux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour de mars 2021.

Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier